



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

08/20/2019

Annexe fiscale 2020

P8

Davantage d'efforts consentis pour favoriser la production et l'emploi

Financement de l'Économie

P7

Le Trésor public a mobilisé plus de 1000 milliards de FCfa sur le marché financier régional

Présidentielle 2020, redistribution de la richesse, sécurisation...

Le Chef de l'État rassure tout le monde

P2

Incendie du marché de la Palmeraie

P5

Des commerçants s'inquiètent du lendemain

Enrôlement à la Cmu

P4

Sidiki Diakité veut associer les mairies du district d'Abidjan

Présidentielle 2020, redistribution de la richesse, sécurisation...

Le Chef de l'État rassure tout le monde

Le Président de la République Alassane Ouattara a reçu, lundi à la salle des pas perdus au Palais présidentiel du Plateau, les vœux des corps constitués. Il en a profité pour s'adresser à l'ensemble des habitants de la Côte d'Ivoire.

Second message à la nation. Non. Plutôt l'occasion de s'adresser encore à tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire. La cérémonie de présentation des vœux des corps constitués, lundi, a permis au Chef de l'État de revenir sur certains points qui impacteront la nouvelle année. La présidentielle d'octobre, la redistribution des richesses, la sécurisation et bien d'autres sujets. Sur tous ces points, le Chef de l'État a rassuré les membres des corps constitués, mais aussi les Ivoiriens et les ressortissants de nombreux pays qui ont bien voulu s'installer en Côte d'Ivoire.

Présidentielle 2020. Sur ce sujet, il faut retenir de la déclaration du Président de la République qu'il n'y a pas à s'inquiéter. Comme en 2015, elle se passera dans d'excellentes conditions. Surtout dans la paix. Dans son allocution lors des échanges avec le corps diplomatique, il déclarait : "Dans le cadre de vos fonctions, je sais que vous suivez attentivement les développements et l'actualité de notre pays en rapport avec l'élection présidentielle prévue en octobre. Je voudrais vous rassurer. La paix, la stabilité, la modernisation de notre pays et la cohésion sociale auxquelles nous sommes parvenus, sont désormais irréversibles". Pour qui connaît le Président Ouattara, toutes les dispositions sont prises pour que ce scrutin soit la célébration de la démocratie retrouvée



depuis 2011. Comme il l'a dit lundi, "notre pays s'est doté d'une Constitution porteuse de valeurs démocratiques et d'institutions solides qui garantissent une dévolution démocratique du pouvoir." Le processus électoral lancé il y a quelque temps, avec la mise en place de la Commission électorale indépendante, comme l'a souhaité la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

(Cadh), c'est-à-dire une Commission rééquilibrée, ouvre la voie d'une élection, comme l'a assuré le Chef de l'État, "transparente, juste, ouverte et apaisée". Les discussions qui ont précédé la mise en place de la Cei l'ont été avec les forces vives de

la nation. Certains ont choisi de boycotter. Mais en démocratie, n'est-ce pas le plus grand nombre qui décide ? Doit-on léser ceux qui ont sacrifié leur temps pendant plusieurs mois pour aboutir à une Cei aux normes de la Cadhp pour donner droit

aux caprices de certains leaders?

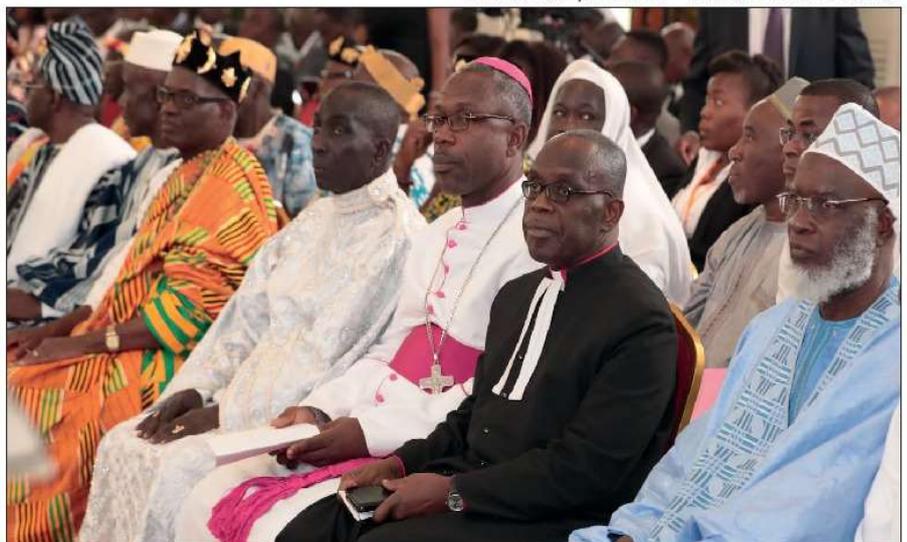
Le Chef de l'État a rassuré tout le monde quant à l'engagement de son équipe à avancer dans l'organisation de la présidentielle de 2020. Le gouvernement, dans les prochains jours, rencontrera les partis politiques et la société civile pour finaliser "le cœur du processus, c'est-à-dire le code électoral". Il a également évoqué les mesures prises pour que les Ivoiriens disposent de toutes les pièces nécessaires à leur participation au vote. L'opération d'enrôlement, dans le cadre de l'élaboration du registre national des personnes physiques, a été lancée le 11 décembre.

La communauté internationale, au vu des gages donnés par les autorités ivoiriennes, doit les appuyer dans la poursuite des préparatifs. Elle doit s'engager à travers les mécanismes de coopération en place pour aider la Côte d'Ivoire à consolider ses acquis. Le pays est prêt à organiser la présidentielle de 2020. A la demande de la Cei, le ministère des Affaires étrangères a d'ores et déjà sollicité l'assistance des Nations unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Cedeao.

Redistribution des richesses. Ce qu'il faut sa-

voir sur cette question, c'est que ce n'est pas en opérant une division euclidienne du budget de l'État que la richesse se distribue, mais bien par des actions pour réduire le taux de pauvreté. Sur ce point donc, le Chef de l'État a réitéré la volonté de son équipe de travailler avec détermination pour une plus grande redistribution des fruits de la croissance, à travers le Programme social du gouvernement lancé en 2019. Ce programme, disons-le, a pris du volume. Il est passé de 727,5 milliards à 1000 milliards de FCfa. Il a permis de renforcer l'élan social et d'accroître l'accès des populations aux services de base. Il a également permis de réduire la mortalité infantile et maternelle. Plus de 1 250 000 enfants ont été vaccinés gratuitement et près de 465 000 femmes ont bénéficié gracieusement de kits d'accouchement et de césarienne à travers les centres de santé du pays. En ce qui concerne la protection sociale, l'enrôlement pour la Couverture maladie universelle (Cmu) s'accélère. Plus de 2,9 millions de personnes ont été enrôlées, dont la moitié bénéficie, pour la première fois de leur vie, d'une assurance maladie. Relativement à l'éducation, le Président Ouattara a indiqué que pour qu'aucun enfant ne suive les cours à même le sol dans des salles de classe surchar-

Le Chef de l'État a réitéré la volonté de son équipe de travailler avec détermination pour une plus grande redistribution des fruits de la croissance, à travers le Programme social du gouvernement lancé en 2019



Les guides religieux et les chefs traditionnels ont prié Dieu pour une année paisible. (PHS : PORO DAGNOGO)

gées, le Programme social du gouvernement a prévu l'acquisition de tables-bancs ainsi que le recrutement et la formation de nouveaux enseignants. Ainsi, 10 300 enseignants ont été recrutés, formés et affectés à travers le pays depuis octobre 2019 et 265 000 tables-bancs ont été livrées. Pour l'accès à l'électricité du plus grand nombre, plus d'un million de familles vulnérables ont bénéficié, dans le cadre dudit Programme, de la réduction de 20% du tarif social. De plus, l'État a pris en charge le premier paiement des frais d'abonnement à l'électricité de 200 000 familles. S'agissant de l'eau potable, les investissements ont été renforcés, avec pour objectif de rendre fonctionnelles 21 000 pompes villageoises et de renforcer la production et le réseau de distribution en milieu urbain.

En matière de logement, le programme de construction de logements sociaux se poursuit allégrement. A ce jour, plus de 1 000 ha de réserves foncières ont été constituées. "Nous avons investi 72 milliards de FCfa dans les Vrd-voiries et réseaux divers, afin de rendre habitables les maisons déjà construites. Nous avons aussi consenti plus de 300 milliards de FCfa d'exonérations fiscales en vue de faire baisser le prix à payer par les acquéreurs de logements", a dit le Chef de l'État. Devant ses hôtes, lundi, il a réaffirmé sa volonté de lutter contre la pauvreté en Côte d'Ivoire. "Je voudrais vous assurer que nous continuerons de redistribuer les fruits de la croissance et d'être aux côtés des populations défavorisées".

Sécurisation. En matière de sécurisation, le Chef de



Les membres des structures déconcentrées et décentralisées étaient présents à la salle des pas perdus. (PHS : PORO DAGNOGO)

l'État a annoncé le renforcement et le relèvement des capacités opérationnelles de l'ensemble des forces militaires et paramilitaires. Il a également annoncé la poursuite du programme de réhabilitation, de construction et d'équipement des casernes, le renouvellement accéléré du matériel et des équipements de dotation, le renforcement des capacités opérationnelles des unités déployées aux frontières, une meilleure prise en charge des nouvelles menaces (terrorisme, piraterie maritime, criminalité transfrontalière). La finalité, c'est d'assurer la paix à toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire. Lorsqu'on jette un regard dans le rétroviseur, ce n'est pas un vœu pieux. Les actions du Président Ouattara et de son équipe ont donné un nouveau visage aux forces de sécurité

et de défense ivoiriennes. On a désormais une armée professionnelle, capable de s'adapter à toutes adversités. Elle peut aujourd'hui répondre à ses engagements opérationnels dans la durée, sur un théâtre extérieur et au sein d'une coalition. On peut citer la compagnie de protection déjà engagée au Mali et le bataillon projetable qui a entamé son déploiement sous l'égide de l'Onu. On note aussi, comme l'a rappelé le Président Ouattara, la présence de militaires, gendarmes et policiers ivoiriens au sein de différentes opérations de soutien à la paix dans d'autres pays, Haïti, Centrafrique, Congo. L'armée ivoirienne a fière allure.

Modification de la Constitution. "Les réformes institutionnelles vont se poursuivre en 2020 pour consolider davantage l'État de droit et



Autorités académiques, secteurs privé et public, société civile ont souhaité au Chef de l'État une bonne année.

rapprocher les institutions de nos concitoyens. Dans le courant du premier trimestre, je proposerai au Parlement

des modifications de la Constitution de la 3e République pour la rendre plus cohérente et tenir compte des observations que j'ai reçues du comité de rédaction de la Constitution". Cette annonce a entraîné un débat en Côte d'Ivoire. Sur la forme, il faudrait se référer à l'article 177 de la Constitution, qui dit : "L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurrentement au Président de la République et aux membres du Parlement. Le projet ou la proposition de loi portant révision de la Constitution est déposé simultanément devant les deux chambres du Parlement. Pour être pris en considération, le projet ou la proposition de révision doit être voté à la majorité absolue des suffrages exprimés. Toutefois, le projet ou la proposition de révision n'est pas présenté au référendum

lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement. Dans ce cas, le projet ou la proposition de révision n'est adopté que s'il réunit la majorité des deux tiers des membres du Congrès effectivement en fonction. Le texte portant révision constitutionnelle, approuvé par référendum ou par voie parlementaire, est promulgué par le Président de la République et publié au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire". Le Chef de l'État peut donc demander une modification de la Constitution. Il n'y a pas de débat. Sur le fond, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs et parler de mise à l'écart de certains candidats. Sur ce sujet, le Chef de l'État a été clair : "Il ne s'agit pas de manœuvre pour écarter ou exclure qui que ce soit". Le Président Ouattara n'est pas homme à tomber dans l'exclusion. Attendons donc ses changements ■

ETIENNE ABOUA



Les forces de sécurité et de défense ont affiché leur détermination à maintenir la paix en Côte d'Ivoire.

Enrôlement à la Cmu

Sidiki Diakité veut associer les mairies du district d'Abidjan

Une plateforme de collaboration est en train d'être mise sur pied pour impliquer les mairies d'Abidjan dans l'opération.

À toute première réunion du ministre de la Décentralisation et de l'Administration du territoire, en cette nouvelle année, a été consacrée aux mairies du district d'Abidjan. Sidiki Diakité a reçu, hier, à son cabinet sis à la cité administrative, les adjoints aux maires des 13 communes. Il s'agissait pour lui de voir comment en faire des partenaires et des relais efficaces dans le cadre de la Couverture maladie universelle.

Car pour lui, les mairies ont un rôle « déterminant » à jouer pour la réussite de l'opération.

« L'un des axes majeurs du programme social du gouvernement est la Couverture maladie universelle. Ce projet, très réformateur pour la prise en charge sanitaire des populations, est entré dans



Séance de travail avec le ministre de la Décentralisation et de l'Administration du territoire pour accélérer l'opération d'enrôlement.

sa phase opérationnelle avec l'enrôlement des populations et l'offre de santé qui en résulte. L'engouement suscité par ce programme auprès des populations commande

que le projet réponde, chaque jour, davantage, à la charge de sollicitation des bénéficiaires. Le succès et l'atteinte des objectifs dans le district d'Abidjan, qui abrite une très

forte proportion de la population nationale, rejailliront sur les collectivités territoriales de l'ensemble du pays », a expliqué le ministre Sidiki Diakité qui avait à ses côtés, le conseiller spécial de la Primature Kamara Adama et le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), Karim Bamba. 1.900.000 personnes sont enrôlées à ce jour. Du matériel a été acquis afin d'accélérer le processus d'enrôlement. Reste à trouver des espaces pour déployer

ces équipes. L'objectif étant d'avoir un taux record d'enrôlés dans cette opération à caractère national.

Pour ce faire, Kamara Adama a choisi « l'enrôlement de proximité » qui passe par « une information de proximité ». D'où l'option prise, conjointement avec la Cnam, d'associer étroitement les élus locaux.

« Aujourd'hui, soigner qualitativement les patients qui vivent en Côte d'Ivoire, nationaux et non nationaux, est une réalité. Raison pour laquelle

la Cmu connaît aujourd'hui un engouement. Notre sollicitation, c'est d'avoir dans les mairies du district autonome d'Abidjan, des espaces pour que les équipes d'enrôlement puissent être déployées. Déjà dans les communes, il y a des points d'enrôlement. Mais ces espaces s'avèrent insuffisants », a plaidé Kamara Adama qui souhaite voir l'opération devenir « populaire ».

Aussi, les élus locaux sont-ils invités à sensibiliser leurs administrés à se faire enrôler. En retour, le Dg de la Cnam, Karim Bamba, s'est dit favorable à trouver, dans le mesure du possible, les moyens d'appuyer les campagnes de sensibilisation et d'information que pourraient engager les municipalités.

Les différentes parties se sont accordées à pousser la réflexion sur la possibilité de mettre sur pied des équipes itinérantes. À condition que celles-ci ne soient pas trop coûteuses pour l'opération.

Notons qu'une ligne budgétaire permet de prendre en compte une proportion de la population la plus indigente ■

BENOIT HILI

Gestion de la pension de retraite L'Ips-Cgrae et la Cdc-Ci formalisent leur partenariat



La poignée de main entre Berté A. Tiémoko, Dg de Ips-Cgrae (à gauche) et Lassina Fofana, Dg de Cdc-Ci, marque le départ de leur collaboration. (PHOTOS:DR)

L'institution de prévoyance sociale, caisse générale de retraite des agents de l'Etat (Ips-Cgrae) et la caisse de dépôt et consignation de Côte d'Ivoire (CDC-CI), ont signé hier, dans les locaux de l'Ips-Cgrae au Plateau, une convention portant cadre de coopération entre les deux institutions étatiques. Celle-ci s'inscrit dans les recommandations de la convention interafricaine de prévoyance sociale qui encourage les ins-

titutions en charge de la gestion des pensions à constituer des réserves financières réglementaires pour financer le système des pensions publiques à l'effet d'assurer la pérennisation et la viabilité du système. L'Ips-Cgrae qui se veut une entreprise citoyenne et qui réalise des excédents de gestion veut donc se conformer aux recommandations de la faillite africaine de prévoyance sociale, confie Berté Abrahamane Tiémoko, le directeur général. Réa-

liser une telle ambition nécessite des garanties. Lesquelles passent par la qualité et la crédibilité du partenaire avec qui l'on compte faire chemin. Pour le directeur général de l'Ips-Cgrae, il n'y avait pas meilleure choix de structure de placement que la Caisse des dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-Ci). Qui, selon Berté Abrahamane, est un instrument privilégié de placement des fonds créé par l'Etat de Côte d'Ivoire. Et dont le mariage avec l'Ips-Cgrae sera bénéfique pour les retraités et la communauté nationale. Le directeur général de la Cdc-Ci, Lassina Fofana, apporte de l'eau au moulin de son collègue en indiquant que sa structure mutualisera ses efforts avec l'Ips-Cgrae pour gérer les fonds. Sa structure se chargera dans le cadre de la convention, « de collecter, gérer, centraliser et effectuer des investissements avec l'Ips-Cgrae... »

Le président du conseil d'administration de l'Ips-Cgrae, Blé Mamadou, et le président de la commission de surveillance de la Cdc-Ci, Lansina Bakary, ont salué le mariage entre les deux institutions pour le bonheur des retraités et de la Côte d'Ivoire entière ■

MARC YEVOU

Charles NOKAN
De l'Académie des sciences, des arts, des cultures d'Afrique et des diasporas africaines (ASCAD)

3 500 Fcfa

La séparation

“ Un chant de départ, un testament ”

Disponible en librairie

frat mat
éditions

le partage des connaissances et des savoirs

Incendie du marché de la Palmeraie Des commerçants s'inquiètent du lendemain

Dix jours après le passage des flammes qui ont ravagé le marché, la coopérative des femmes veut parer au plus pressé.

La Riviera Palmeraie n'a plus de marché. Il a été ravagé presque entièrement par les flammes dans la nuit du dimanche 29 au lundi 30 décembre, de 2 heures du matin jusqu'aux environs de 11h30, selon des témoins. Avant les enquêtes sur le préjudice subi par les commerçants, certains affirment déjà avoir perdu une bonne partie de leurs marchandises. C'est le cas de Fous-séné Aboussédé, vendeur de vivres. Il affirme que toute sa provision pour la fête du nouvel an, évaluée à 5 millions de Fcfa, est partie en fumée. Presque tout a été réduit en cendres. Une autre commerçante, Bado Corentine, a perdu 150 cartons d'œufs dans les mêmes conditions. L'un des bouchers, Sékou Kanaté, estime la perte qu'il a subie à 250.000Fcfa. À l'instar des commerçants, les membres de la coopérative gestionnaire de ce marché sont sous le choc. Près de dix jours après l'incendie, certains commerçants sont installés sur le trottoir de part et d'autre du marché brûlé. Selon Louise Couloud, présidente du comité de gestion du marché, présidente de la coopérative des femmes de



Des amas de gravas et quelques hangars. Les flammes ont été sans pitié pour le marché de la Palmeraie. (PH: JULIEN MONSAN)

la Palmeraie, son organisation a recensé 742 commerçants sinistrés. Elle estime que les victimes se chiffrent à plus de mille personnes. Elle indique que « même si les coopératives n'ont pas de produits sur le marché, les femmes de cette organisation ont donné leur part sociale pour sa construction ». « La mairie n'a pas construit ce marché pour nous, c'est nous-mêmes qui l'avons fait », dit-elle. Néanmoins,

elle s'est voulu prudente sur les pertes réelles des commerçants en l'absence d'une investigation poussée : « Les enquêtes se poursuivent et d'ici un mois, nous saurons ce que chacun a perdu ». Louise Couloud indique que leur « souci actuel est de pouvoir se réinstaller pour chercher leur pain quotidien. Pour l'heure, il faut aux animateurs de ce marché sécuriser le site et penser à sa reconstruction. Dans cette

perspective, la coopérative accueillera favorablement, selon Mme Couloud, tout opérateur économique qui voudra leur venir en aide pour la reconstruction du marché. Elle compte, pour ce faire, solliciter les services du Laboratoire du bâtiment et des travaux publics (Lbtp). Si l'incendie a causé tant de dégâts et ravagé 90% de l'espace du marché, c'est parce que les secouristes ont été confrontés à un problème d'eau. Il n'y avait pas de bouches d'incendie visibles. Mme Couloud et le maire de Cocody, Jean-Marc Yacé, l'ont confirmé. Les pompiers devaient aller chercher l'eau du côté d'Abidjan Mall pour revenir affronter les flammes. Ils ont pu, par leur bravoure, maîtriser

l'incendie finalement aux environs de 11 heures. La présidente de la coopérative a salué à sa juste valeur la spontanéité des autorités, qui se sont rendues sur les lieux dès qu'elles ont appris la mauvaise nouvelle. Notamment le maire Jean-Marc Yacé qui était lui-même sur le lieu du sinistre avec une équipe. Le directeur du commerce également, le ministère de la Solidarité et le préfet d'Abidjan. Elle a également souligné l'aide inestimable de Dembélé Mohamed, président de l'Union nationale des commerçants, qui, avant l'incendie, avait commencé le recensement des commerçants ■

MARIE-ADÈLE DJIDJÉ

Jean-Marc Yacé veut un nouveau marché répondant aux normes de sécurité

Le marché de la Palmeraie a brûlé dans la nuit du 29 au 30 décembre 2019, et il faudra bien en construire un nouveau. Pour Jean Marc Yacé, le maire de Cocody, il faut penser à la reconstruction d'un marché digne du quartier, avec toutes les normes de sécurité. « C'est important. Il faut que ce genre de situation s'arrête à un certain moment. Il faut un marché répondant aux normes internationales, où nous savons comment évacuer les gens, le matériel, avoir des bouches d'incendie pour pouvoir éteindre rapidement un feu. Nous sommes en 2020, il faut qu'on change de comportement », a dit le premier magistrat de la commune qui est prêt à échanger avec la coopérative des femmes de la Palmeraie, pour voir, avec elle et les syndicats, les conditions de réalisation de ce rêve. Le maire espère par ailleurs que les commerçants sont assurés, pour qu'ils soient dédommagés avec une somme forfaitaire. Parce que la mairie n'a pas les moyens.

Jean Marc Yacé a, cependant, constaté que de deux heures du matin jusqu'à 11h30, les pompiers ont lutté pour éteindre le feu. « Il n'y avait pas de bouche d'incendie, ce qui ne facilitait



(PH: JULIEN MONSAN)

pas la tâche aux pompiers, les flammes étaient hautes. On doit féliciter les pompiers pour ce qu'ils ont fait, avec le peu de moyens dont ils disposaient. Ils étaient obligés d'aller chercher de l'eau dans des camions et revenir. C'est difficile et cela me conforte dans ma position d'améliorer les conditions de travail des pompiers à Cocody », a-t-il fait savoir.

L'idée d'un marché selon les normes internationales est favorablement accueillie par la présidente de la coopérative des femmes de la Palmeraie, Mme Louise Couloud. Elle a affirmé, lundi, lors de notre rencontre au marché de la

Palmeraie, que ses pairs et elle accueilleront tout opérateur économique qui voudra leur venir en aide, pour la construction du marché en tenant compte de leurs critères. Elle a par ailleurs indiqué que si la mairie arrive à trouver un financement pour réaliser ce projet avec célérité ce serait une bonne chose. Parce que cela permettra aux commerçants de reprendre leurs activités pour gagner leur vie. « Je suis préoccupée par le petit commerçant, s'il ne peut pas acquérir une place, ce sera un problème pour nous. Ce que nous faisons, c'est du social », a-t-elle souligné ■

M.A. DJIDJÉ

La coopérative plaide pour le social

Louise Couloud, présidente du comité de gestion du marché de la Palmeraie, Mesdames Bougui Monique et Ateby Jeanne, respectivement première et deuxième vice-présidentes nourrissent une noble ambition. Celle d'aider les autres à se réaliser. « Nous sommes des femmes qui avons travaillé, nous avons notre pension de retraite, nous voulons aider les autres, nous faisons du social; nous ne voulons pas faire de bénéfice », a confié Mme Couloud. Aussi, au marché de la Palmeraie, les commerçantes qui occupent les étals ne paient que 150f par jour. Et les propriétaires d'étals ne sont pas autorisés à les louer au-delà de 5000 Fcfa par mois. Les opéra-



Louise Couloud, présidente du comité de gestion du marché et ses vice-présidentes. (Ph: MAD)

teurs qui voudront s'engager aux côtés des femmes de la Palmeraie, pour la reconstruction du marché,

devront tenir compte de ce détail important ■

M.A. DJIDJÉ

Incendie du marché de la Palmeraie Des commerçants s'inquiètent du lendemain

Dix jours après le passage des flammes qui ont ravagé le marché, la coopérative des femmes veut parer au plus pressé.

La Riviera Palmeraie n'a plus de marché. Il a été ravagé presque entièrement par les flammes dans la nuit du dimanche 29 au lundi 30 décembre, de 2 heures du matin jusqu'aux environs de 11h30, selon des témoins. Avant les enquêtes sur le préjudice subi par les commerçants, certains affirment déjà avoir perdu une bonne partie de leurs marchandises. C'est le cas de Fous-séné Aboussédé, vendeur de vivres. Il affirme que toute sa provision pour la fête du nouvel an, évaluée à 5 millions de Fcfa, est partie en fumée. Presque tout a été réduit en cendres. Une autre commerçante, Bado Corentine, a perdu 150 cartons d'œufs dans les mêmes conditions. L'un des bouchers, Sékou Kanaté, estime la perte qu'il a subie à 250.000Fcfa. À l'instar des commerçants, les membres de la coopérative gestionnaire de ce marché sont sous le choc. Près de dix jours après l'incendie, certains commerçants sont installés sur le trottoir de part et d'autre du marché brûlé. Selon Louise Couloud, présidente du comité de gestion du marché, présidente de la coopérative des femmes de



Des amas de gravas et quelques hangars. Les flammes ont été sans pitié pour le marché de la Palmeraie. (PH: JULIEN MONSAN)

la Palmeraie, son organisation a recensé 742 commerçants sinistrés. Elle estime que les victimes se chiffrent à plus de mille personnes. Elle indique que « même si les coopératives n'ont pas de produits sur le marché, les femmes de cette organisation ont donné leur part sociale pour sa construction ». « La mairie n'a pas construit ce marché pour nous, c'est nous-mêmes qui l'avons fait », dit-elle. Néanmoins,

elle s'est voulu prudente sur les pertes réelles des commerçants en l'absence d'une investigation poussée : « Les enquêtes se poursuivent et d'ici un mois, nous saurons ce que chacun a perdu ». Louise Couloud indique que leur « souci actuel est de pouvoir se réinstaller pour chercher leur pain quotidien. Pour l'heure, il faut aux animateurs de ce marché sécuriser le site et penser à sa reconstruction. Dans cette

perspective, la coopérative accueillera favorablement, selon Mme Couloud, tout opérateur économique qui voudra leur venir en aide pour la reconstruction du marché. Elle compte, pour ce faire, solliciter les services du Laboratoire du bâtiment et des travaux publics (Lbtp). Si l'incendie a causé tant de dégâts et ravagé 90% de l'espace du marché, c'est parce que les secouristes ont été confrontés à un problème d'eau. Il n'y avait pas de bouches d'incendie visibles. Mme Couloud et le maire de Cocody, Jean-Marc Yacé, l'ont confirmé. Les pompiers devaient aller chercher l'eau du côté d'Abidjan Mall pour revenir affronter les flammes. Ils ont pu, par leur bravoure, maîtriser

l'incendie finalement aux environs de 11 heures. La présidente de la coopérative a salué à sa juste valeur la spontanéité des autorités, qui se sont rendues sur les lieux dès qu'elles ont appris la mauvaise nouvelle. Notamment le maire Jean-Marc Yacé qui était lui-même sur le lieu du sinistre avec une équipe. Le directeur du commerce également, le ministère de la Solidarité et le préfet d'Abidjan. Elle a également souligné l'aide inestimable de Dambélé Mohamed, président de l'Union nationale des commerçants, qui, avant l'incendie, avait commencé le recensement des commerçants ■

MARIE-ADÈLE DJIDJÉ

Jean-Marc Yacé veut un nouveau marché répondant aux normes de sécurité

Le marché de la Palmeraie a brûlé dans la nuit du 29 au 30 décembre 2019, et il faudra bien en construire un nouveau. Pour Jean Marc Yacé, le maire de Cocody, il faut penser à la reconstruction d'un marché digne du quartier, avec toutes les normes de sécurité. « C'est important. Il faut que ce genre de situation s'arrête à un certain moment. Il faut un marché répondant aux normes internationales, où nous savons comment évacuer les gens, le matériel, avoir des bouches d'incendie pour pouvoir éteindre rapidement un feu. Nous sommes en 2020, il faut qu'on change de comportement », a dit le premier magistrat de la commune qui est prêt à échanger avec la coopérative des femmes de la Palmeraie, pour voir, avec elle et les syndicats, les conditions de réalisation de ce rêve. Le maire espère par ailleurs que les commerçants sont assurés, pour qu'ils soient dédommagés avec une somme forfaitaire. Parce que la mairie n'a pas les moyens. Jean Marc Yacé a, cependant, constaté que de deux heures du matin jusqu'à 11h30, les pompiers ont lutté pour éteindre le feu. « Il n'y avait pas de bouche d'incendie, ce qui ne facilitait



(PH: JULIEN MONSAN)

pas la tâche aux pompiers, les flammes étaient hautes. On doit féliciter les pompiers pour ce qu'ils ont fait, avec le peu de moyens dont ils disposaient. Ils étaient obligés d'aller chercher de l'eau dans des camions et revenir. C'est difficile et cela me conforte dans ma position d'améliorer les conditions de travail des pompiers à Cocody », a-t-il fait savoir. L'idée d'un marché selon les normes internationales est favorablement accueillie par la présidente de la coopérative des femmes de la Palmeraie, Mme Couloud Louise. Elle a affirmé, lundi, lors de notre rencontre au marché de la

Palmeraie, que ses pairs et elle accueilleront tout opérateur économique qui voudra leur venir en aide, pour la construction du marché en tenant compte de leurs critères. Elle a par ailleurs indiqué que si la mairie arrive à trouver un financier pour réaliser ce projet avec célérité ce serait une bonne chose. Parce que cela permettra aux commerçants de reprendre leurs activités pour gagner leur vie. « Je suis préoccupée par le petit commerçant, s'il ne peut pas acquérir une place, ce sera un problème pour nous. Ce que nous faisons, c'est du social », a-t-elle souligné ■

M.A. DJIDJÉ

La coopérative plaide pour le social

Louise Couloud, présidente du comité de gestion du marché de la Palmeraie, Mesdames Bougui Monique et Ateby Jeanne, respectivement première et deuxième vice-présidentes nourrissent une noble ambition. Celle d'aider les autres à se réaliser. « Nous sommes des femmes qui avons travaillé, nous avons notre pension de retraite, nous voulons aider les autres, nous faisons du social; nous ne voulons pas faire de bêtise », a confié Mme Couloud. Aussi, au marché de la Palmeraie, les commerçantes qui occupent les étals ne paient que 150f par jour. Et les propriétaires d'étals ne sont pas autorisés à les louer au-delà de 5000 Fcfa par mois. Les opéra-



Louise Couloud, présidente du comité de gestion du marché et ses vice-présidentes. (Ph: MAD)

teurs qui voudront s'engager aux côtés des femmes de la Palmeraie, pour la reconstruction du marché,

devront tenir compte de ce détail important ■

M.A. DJIDJÉ

Financement de l'Économie

Le Trésor public a mobilisé plus de 1000 milliards de FCfa sur le marché financier régional

La Côte d'Ivoire occupe une position de leader du marché financier régional, aussi bien pour les émissions par adjudication que pour les émissions par syndication.

En 2019, le gouvernement avait assigné à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (Dgtcp) la mission de mobiliser sur les marchés financiers 1320 milliards de F Cfa pour combler le besoin de financement du Budget de l'Etat.

Jules Coulibaly, directeur de la Dette publique et des dons, a déclaré, hier, lors de la cérémonie de première cotation des Emprunts obligataires par appel public à l'épargne dénommé Tpci 5,75% 2019-2026, que le Trésor public a atteint cet objectif en ayant recours aux marchés internationaux, à travers des émissions de très long terme à hauteur de 500 milliards de FCfa d'une part et au marché régional par l'émission de la dette domestique pour 820 milliards de FCfa auxquels s'ajoute le Tpci 5,75% 2019-2026 qui a permis de mobiliser 196,6 milliards de FCfa. Soit un montant total

de 1016,6 milliards de F Cfa à mobiliser sur le marché régional. « Ces résultats fort encourageants ont été acquis grâce à la participation massive de tous nos partenaires tant au plan national que sous-régional. Veuillez recevoir ici la gratitude de toutes nos autorités pour la fructueuse collaboration que nous entretenons et votre engagement résolu à accompagner l'Etat de Côte d'Ivoire dans l'atteinte de ses objectifs de mobilisation de ressources », a indiqué Jules Coulibaly.

L'Etat de Côte d'Ivoire, solide leader sur le marché financier régional aussi bien pour les émissions par adjudication que pour les émissions par syndication, a une politique d'endettement saine qui rassure les investisseurs. « L'Etat de Côte d'Ivoire continue de gérer sa dette de manière prudente en élaborant, chaque année, un document de stratégie de gestion de la



Le directeur général de la Brvm, Edoh Kossi Amenouwe (à gauche), félicitant Jules Coulibaly, directeur de la Dette publique et des dons, représentant le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique. (PH: DR)

dette à moyen terme (Sdmt). Ce document accompagne la loi de finance et est adopté par l'Assemblée nationale en même temps que le budget »,

a expliqué Jules Coulibaly. La première cotation des Emprunts Obligataires par appel public à l'épargne dénommé TPCI 5,75% 2019-2026, ob-

jet de la cérémonie qui s'est déroulée, hier, à la salle de cotation de la Bourse régionale des valeurs mobilières (Brvm), porte sur deux Emprunts obligataires de l'Etat de Côte d'Ivoire émis en juillet et août 2019 sur le marché financier régional. Le premier, émis du 24 juin au 08 juillet 2019, a permis de mobiliser 116,673 milliards de FCfa sur un montant indicatif de 60 milliards, soit un taux de réalisation de 194,4% ; et le second qui a été émis du 08 au 23 août 2019, a permis au Trésor public de Côte d'Ivoire de mobiliser un montant total de 79 milliards de FCFA, sur un montant indicatif de 50 milliards FCFA recherchés.

La cérémonie de cotation, organisée en collaboration avec la Brvm et les Sociétés de gestion et d'intermédiation (Sgi), a consacré l'admission en bourse des titres issus de ces deux Emprunt sous les symboles Tpci 0,35 et Tpci 0,36 pour un montant total

de 196,6 milliards de FCfa. Pour la première cotation, 100 volumes ont été échangés au prix de 10 000 FCfa, soit une valeur nette de coupons d'un million de FCfa. A travers la cotation en bourse, le Trésor public entend, par le biais de la Brvm, donner la possibilité aux investisseurs qui désirent acquérir ou céder des titres de le faire dans des meilleures conditions avec une garantie de liquidité nécessaire à la couverture de leurs besoins.

Le directeur général de la Brvm, Edoh Kossi Amenouwe, a salué le dynamisme du Trésor public pour la consolidation de la qualité de la signature de l'Etat de Côte d'Ivoire. La cotation en bourse de ces emprunts consacre l'entrée en Bourse du 36ème Emprunt obligataire de l'Etat de Côte d'Ivoire sur le marché financier de l'Uemoa, a-t-il mentionné ■

DAVID YA

Communiqué

Le Ministre Patrick ACHI, président du Conseil régional de la Mé, invite les présidents des mutuelles de développement des villages de la région à une importante rencontre le jeudi 9 janvier à 19h.

Plus d'infos : 08 28 38 14 • 07 07 12 71 • 07 92 00 05 • 59 56 71 74

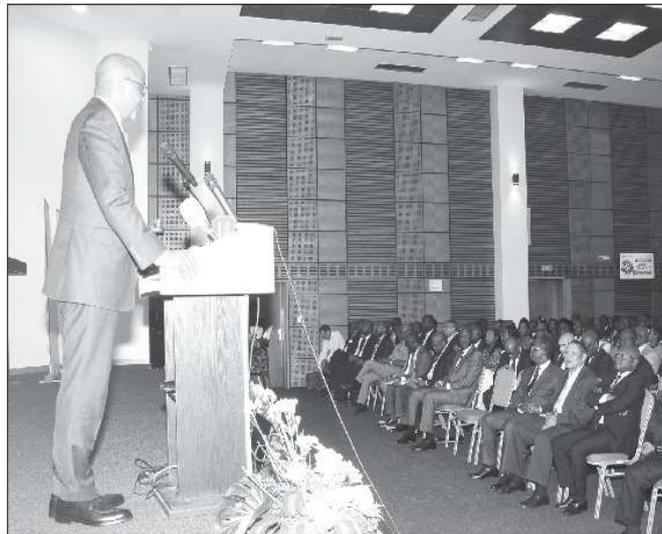


Annexe fiscale 2020 Davantage d'efforts consentis pour favoriser la production et l'emploi

La nouvelle loi a été officiellement présentée, hier, aux chefs d'entreprise, au siège du patronat au Plateau.

Les 28 dispositions de l'annexe fiscale 2020 ont été officiellement présentées, hier, aux chefs d'entreprise par le cabinet Mondon Conseil international, en collaboration avec la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire, à la Maison de l'entreprise au Plateau. Lors de la présentation, les articles ont été regroupés en sept catégories, en fonction des domaines et des objectifs recherchés par le gouvernement, dont les mesures de soutien aux entreprises. Dans cette catégorie, « les prêts accordés pour l'installation d'unités de transformation de produits agricoles en produits finis bénéficiant de l'agrément du Dg des impôts sont désormais exonérés de la taxe sur les opérations bancaires (Tob) ». Et lesdites installations sont exonérées d'impôt foncier et de contribution des patentes pendant

5 ans. Outre ces mesures en faveur de l'accélération de la transformation des produits agricoles, le gouvernement accorde notamment un crédit d'impôt d'environ 50 % aux entreprises dont au moins 15 % des charges sont exclusivement affectées aux activités de recherche de développement sur une durée de 5 ans. À travers cette loi, l'État a prorogé au 30 avril 2020 la mesure d'annulation de tous les impôts et taxes dus au titre des périodes antérieures à l'établissement d'une déclaration fiscale d'existence (Dfe) avant le 30 avril 2016. En plus de la suspension de l'impôt minimum forfaitaire (Imf) du fait de sa contestation par les entreprises et en attendant la fin des études en cours pour sa suppression ou son maintien, le gouvernement a étendu l'exonération d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (Bic) aux entreprises qui re-



Jean-Marie Ackah a salué les avancées et invité les patrons à se mobiliser pour remettre sur la table des négociations les attentes du secteur privé. (PH: DR)

Ce sont la prorogation de la suspension de l'obligation de souscription de la déclaration annuelle de l'impôt général sur le revenu (Igr), les modalités de perception de taxes sur la vente ou la fourniture de télécommunications prépayées, l'impôt foncier applicable aux immeubles et aux excédents des montants de cautions et avances sur loyers et l'instauration d'une taxe unique - contre deux initialement - perçue par la douane à l'exportation de la noix de cola. Des réglages ont été effectués relativement à la fiscalité des collectivités territoriales, pour permettre à ces dernières de recouvrer des taxes par voie électronique. Les conditions de perception de taxes publicitaires par lesdites collectivités ont été affinées. Cette volonté du gouvernement de renforcer la gouvernance concerne également la mise en conformité de ses actions avec les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire. Sont donc renforcés, les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, l'érosion de la base imposable et le bénéfice, entre autres. L'augmentation du taux des droits d'accises sur les tabacs - de 37 à 38 % - constituant l'une des mesures portant augmentation des recettes fiscales se situe dans ce cadre. Puisque la norme communautaire en la matière est de 45 % et que d'autres pays comme le Sénégal sont à plus de 68 %. Lors des échanges, Jean-Marie Ackah, président de la Cgeci, a salué les avancées et appelé les patrons à se mobiliser pour remettre sur la table des négociations avec le gouvernement, les sujets qui font encore l'objet d'attentes du secteur privé. ■

ABOUBAKAR BAMBA

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 029/MPMBPE/DGD-2020

Abidjan, le 07 janvier 2020

COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général des Douanes informe le public qu'il sera procédé le **JEUDI 16 JANVIER 2020 à 10 heures** au dépôt n°1 des Douanes d'Abidjan - Port à la vente aux enchères publiques de diverses marchandises et de véhicules usagés en dépôt des Douanes depuis plus de **deux (02) mois**, saisis ou abandonnés.

La liste des marchandises peut être consultée au secrétariat de la Chambre de Commerce et d'Industrie (Abidjan-Plateau), au Service Communication de la Direction Générale des Douanes, au Bureau des Douanes d'Abidjan-Port, au Bureau de Suivi des Marchandises Sans Déclaration (Section des Ventes aux Enchères Publiques) et sur le site www.douanes.ci

Par conséquent, le Directeur Général des Douanes invite les opérateurs économiques dont les marchandises sont en souffrance au Port d'Abidjan à prendre toutes dispositions utiles en vue d'accélérer leur dédouanement dans un délai de 48 heures avant la vente.

La vente est ouverte à tous.

Le Directeur Général des Douanes
Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National

prennent d'autres en difficulté.

Le gouvernement a également pris des mesures fiscales pour encourager les entreprises à employer davantage. Initialement accordés - de 250 000 à 1,5 million de FCfa - dans le cadre de contrats à durée indéterminée (Cdi), les crédits d'impôts sont élargis aux contrats à durée déterminée (Cdd) - de 125 000 à 750 000 FCfa - et aux contrats d'apprentissage (100 000 à 750 000 FCfa). La nouvelle norme stipule que la rupture du Cdi pour motifs économiques avant 24 mois donne lieu à un reversement du montant du crédit d'impôt antérieurement déduit. Elle prévoit aussi un encouragement en direction des entreprises immobilières désireuses de produire davantage des logements à l'inté-

rieur du pays et des groupes pharmaceutiques à s'installer, puisque la production locale ne couvre que 10 % des besoins nationaux.

Du renforcement de la gouvernance

L'annexe fiscale 2020 contient des mesures de rationalisation du dispositif fiscal, notamment par l'introduction des Tic dans certaines procédures. Ce sont les demandes d'éclaircissement ou de justification, d'interprétation, de notification de redressement et d'instruction de recours gracieux. Un aménagement des amendes prévues pour amener les contribuables à respecter les normes et les délais a été effectué. En outre, diverses mesures techniques prises vont dans le sens de l'harmonisation du dispositif fiscal.

Taxes de 300 % sur les trop-perçus des cautions et avances

L'annexe fiscale 2020 tient toutes ses promesses en matière de lutte contre les bailleurs véreux qui exigent des montants au-delà des deux mois de caution et deux mois d'avance prévus par la loi de juin 2018. Le taux

de la taxe perçue en cas d'abus est passé de 20 à 300% du montant perçu par le bailleur. Le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné, avait annoncé une sanction qui vise à décourager les

abus dont sont victimes les locataires. Encore faut-il que les contrats de bail soient connus des services des impôts pour que le caractère dissuasif de cette loi se ressente chez les populations!

A. BAMBA

Annexe fiscale 2020 D'importantes mesures pour soutenir le développement du secteur privé

Les principales dispositions de l'Annexe fiscale à la Loi de Finances 2020 ont été présentées, hier, par le cabinet Deloitte Côte d'Ivoire, au siège de la Cgeci.

L'annexe fiscale 2020 est rentrée en vigueur depuis le 2 janvier 2020. Elle se veut l'expression de la volonté du gouvernement de favoriser la transformation structurelle de l'économie nationale à travers l'industrialisation du pays, dans un contexte marqué par le basculement au budget-programmes. « Les nouvelles dispositions de l'annexe fiscale 2020 prévoient environ 29 mesures d'exonération de taxes, de suspension de taxes, de suspension de taux d'imposition, de suspension et de création de nouvelles taxes ; de précision et d'amélioration de modalité de gestion de l'impôt », a fait remarquer Marc Wabi, directeur général de Deloitte Côte d'Ivoire, en introduction de la présentation que son entreprise a faite de l'annexe fiscale 2020 hier, au siège du patronat ivoirien.

Mesures fiscales visent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la Côte d'Ivoire dans le Plan national de développement (Pnd) 2016 et 2020 et les Pnd suivants, ainsi que l'approfondissement de la transformation structurelle de l'économie du pays à travers l'industrialisation. Elles prévoient donc un ensemble de mesures pour la promotion des activités industrielles et notamment la transformation des matières premières agricoles en produits finis et semi-finis. « Ces mesures d'incitation ciblées portent sur des secteurs à forte valeur ajoutée et donc à fort rendement fiscal. Elle octroie également des avantages et privilèges fiscaux aux entreprises installées en Côte d'Ivoire, afin de renforcer leur compétitivité », a-t-il souligné. Selon Deloitte Côte d'Ivoire, l'Annexe fiscale 2020 présente 10% de mesures d'augmentation de taux (droits d'accise sur le tabac,



Adama Sall, le représentant du ministre en charge du Budget, entouré des experts de Deloitte et de représentants de l'administration. (PH: DR)

prises visent à la diminution de la pression fiscale dont 38% de nouvelles exonérations et mesures de faveur ; et 7% de mesures visant la suspension de taxe (Imf, Igr). Par ailleurs, 34% de mesures prises visent une rationalisation, un aménagement et une modernisation du dispositif fiscal (digitalisation). Adama Sall, le représentant du ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a salué l'initiative prise par Deloitte Côte d'Ivoire d'expliquer l'Annexe fiscale 2020 et ses nouvelles dispositions au secteur privé. Il a rappelé la volonté du gouvernement de maintenir le dialogue avec les opérateurs économiques sur toutes les questions pouvant contribuer à renforcer leur compétitivité ■

amandes), d'élargissement d'assiette (taxe sur les transferts d'argent) et un maintien d'impôts Tse ; 7% de mesures de création d'impôts (Dus sur la cola, taxe sur le Vod) ; et 3% de mesures mettent en place de nouvelles obligations documentaires (prix de transfert). A l'inverse, notent les experts fiscalistes, 45% des mesures

DAVID YA

Coopération économique

Les entreprises chinoises renforcent leurs relations avec les partenaires locaux

Elles sont près d'une cinquantaine d'entreprises chinoises qui opèrent en Côte d'Ivoire. Et cela dans plusieurs secteurs d'activité. Toutes, membres de la Chambre de commerce des entreprises chinoises en Côte d'Ivoire. Cette faitière a organisé samedi un gala pour non seulement faire le bilan de l'année 2019 écoulée mais aussi pour annoncer les perspectives de 2020. « Voici le moment de saluer le passé et d'accueillir l'avenir. Avec l'accompagnement des amis de la Chambre et des amis Ivoiriens, la Joie se multiplie...Je voudrais bien exprimer mes remerciements à tous pour vos soutiens qui ont permis à la Chambre de se développer. Et nous, au niveau de la Chambre de commerce, nous continuerons à fournir des services d'une meilleure qualité aux collègues chinois, et à appor-



Les opérateurs économiques chinois ont fait le bilan de leurs activités en Côte d'Ivoire lors d'un gala, samedi. (PH: DR)

ter plus de commodités au peuple ivoirien », a déclaré, à l'entame de la cérémonie, le président de la CCEC-CI, M. Yang Dong. Fondée en 2007 en tant que société civile, la

CCEC-CI est devenue une organisation officielle, reconnue à but non lucratif et une importante plate-forme qui sert aux membres de partager leurs expériences mais aus-

si constituant un pont entre les entreprises chinoises et celles de la Côte d'Ivoire. Au cours de l'année écoulée, la CCEC-CI a pris une part active dans plusieurs secteurs

d'activité. « Au cours de l'année 2019, nous avons vu que l'influence de la CCEC-CI augmente dans le renforcement de la solidarité entre des entreprises chinoises et dans la relation ivoiro-chinoise. Dans le cadre de la solidarité, la Chambre a fait don, séance tenante de kits scolaires et une somme de 500 000 Fcfa à l'école primaire de Kpokanhankro (Bouaké). La CCEC-CI avait déjà contribué à la mise en état d'un bâtiment de trois classes à cette école. Des tirages au sort d'une tombola ont permis à de nombreux participants au gala de repartir à leurs domiciles, les bras chargés de cadeau. Aussi, dans le cadre de la politique "une ceinture, une route", initiée par le Président Chinois et en vue de renforcer la collaboration avec les partenaires commerciaux locaux, des prix spéciaux ont été attribués à des en-

treprises comme Air Côte d'Ivoire, Bolloré Logistic. Par ailleurs, ce gala a été l'occasion de lancer la fondation des fonds d'aide de la CCEC-CI. « Cette fondation est un cadeau de nouvel an fait d'amour et d'espoir...On souhaite que cette fondation puisse aider ceux qui sont dans le besoin, à savoir les femmes, les enfants ainsi que les entreprises en difficulté », a précisé Yang Dong. Des initiatives saluées par le Conseiller économique de l'ambassade de Chine en Côte d'Ivoire, M. Sun Liang. A noter, la soirée a été agrémentée par la prestation d'artistes comme Lory Melody, Bouhoussou Roland et Kra Pierre jouant au balafon et à la Kora, les guitaristes et chanteurs chinois, Huang Hafeng, Tian Lei et Yu Wenjing ■

GERMAINE BONI

Regard

Consolider les acquis

2020 peut être considérée comme l'année de la consolidation des acquis, si l'on s'en tient aux différents discours entendus, hier, à la salle des pas perdus. Pour tous les intervenants, c'est vrai qu'il y a encore des pas à poser dans la marche vers le développement, mais il faut reconnaître que beaucoup a été fait. Le nouveau Nonce apostolique, Paolo Borgia, qui connaît déjà des proverbes wè, comme celui qui dit "quand l'éléphant passe, il ne faut pas attendre la rosée", a parlé du dynamisme de la Côte d'Ivoire. Ce pays connaît une toute autre allure depuis 2011. Tous s'accordent sur les bonds prodigieux réalisés après de longues années de crise, avec pour point d'orgue une crise post-électorale qui a fait 3000 morts. Mais qui a surtout mis le pays en lambeau. Il a fallu tout recommencer. Comme les enfants du laboureur dans la célèbre fable de Jean de la Fontaine, le Chef de l'État et son équipe qui savent que tout s'obtient dans le travail ont retourné le champ. «Deçà, delà, partout ; si bien qu'au bout de l'an, il en rapporta davantage». Aujourd'hui, les résultats sont perceptibles et les Ivoiriens vivent mieux. On me dira qu'il y a encore des personnes vulnérables. Avant de répondre à cette préoccupation lancinante, disons que ce problème est adressé avec le programme des filets sociaux productifs. Maintenant, qui peut dire qu'il n'y aura plus de populations vulnérables ? Les pays développés ont leur lot, avec les clochards et autres Sdf. Le gouvernement a pris le pari de réduire le taux de pauvreté. Il s'y attelle. La Côte d'Ivoire avance bien ; c'est pourquoi le Nonce apostolique veut que l'on se tourne vers notre hymne national qui a en son sein tous les ressorts pour bâtir une nation forte. Il veut qu'on puise dans nos traditions. A l'exemple du Sankofa, cet oiseau mythique qui vole vers l'avant, la tête tournée vers l'arrière. Servons-nous de notre passé pour voir notre avenir. Battons-nous pour consolider les acquis. Tous ont souhaité que 2020 soit ainsi. Prenons ensemble ce pari.

ÉTIENNE ABOUA

Nouvel an

Ouattara : " La paix, la stabilité, la modernisation et la cohésion sociale, désormais irréversibles "

Le Président de la République a reçu, hier, à la salle des pas perdus du Palais présidentiel, les vœux des corps constitués.

Le Chef de l'État a reçu, hier, les vœux des différents corps constitués. Tour à tour, des diplomates, les dirigeants d'institutions, les hauts responsables des juridictions, les membres des structures déconcentrées et décentralisées, les officiers généraux et supérieurs des Forces armées de Côte d'Ivoire, les responsables d'entreprises privées et publiques, de structures de régulation, de la société civile, des guides religieux et des dépositaires des us et coutumes se sont succédé à la salle des Pas Perdus pour souhaiter une bonne et heureuse année au Chef de l'État, à son épouse et à l'équipe gouvernementale. Le Président Ouattara a profité de l'occasion pour rassurer les uns et les autres sur l'avenir de la Côte d'Ivoire marquée par la présidentielle d'octobre 2020. À l'approche de celle-ci, il y a comme une tension dans l'air. Pour le Chef de l'État, il n'y a pas péril en la demeure. "Dans le cadre de vos fonctions, je sais que vous suivez attentivement les développements et l'actualité politique de notre pays, en rapport avec l'élection présidentielle prévue en octobre 2020. Je voudrais vous rassurer.



La paix, la stabilité, la modernisation de notre pays et la cohésion sociale auxquelles nous sommes parvenus sont désormais irréversibles", a-t-il dit devant les membres du corps diplomatiques, les représentants

des organisations internationales, les consuls honoraires et les ambassadeurs de Côte d'Ivoire au département central, premier groupe à présenter les vœux au Chef de l'État. Il a fait savoir que toutes les conditions sont ré-

unies pour que l'élection présidentielle à venir soit transparente, juste et ouverte. Les préparatifs de ce scrutin se déroulent normalement. A cet effet, la loi portant re-composition de la Commission électorale indépendante

(Cei) a été promulguée le 6 août 2019, les 15 membres de la Commission centrale ont prêté serment le 27 septembre 2019 et les Commissions électorales locales sont en cours d'installation. Il a indiqué que le gouvernement rencontrera les partis politiques et la société civile dès le mois de janvier, avant de finaliser le travail sur le code électoral.

L'appui des pays amis

Il a aussi dit qu'à la demande de la Cei, le ministère des Affaires étrangères a d'ores et déjà sollicité l'assistance électorale des Nations unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la francophonie et de la Cedeao. Il a tenu à dire merci au Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, qui a dépêché, l'année dernière, une importante mission d'évaluation des besoins électoraux. Avec eux, il est également revenu sur l'action de la Côte d'Ivoire au niveau international. La Côte d'Ivoire, a-t-il dit, "a poursuivi en 2019 son engagement sur la scène internationale et contribué à la recherche de solutions collectives aux menaces globales". Il a aussi abordé la présence de la Côte d'Ivoire



Les corps constitués ont présenté leurs vœux au Chef de l'Etat. Ici, le corps diplomatique. (PH: PORO DAGNOGO)

au sein du Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies en tant que membre non permanent. "La Côte d'Ivoire a achevé, le 31 décembre 2019, son mandat de deux années au sein du Conseil de sécurité des Nations unies en qualité de membre non permanent. Ce mandat, de l'avis de tous, a été un succès, en dépit de la grande division du Conseil de sécurité. Dans ce contexte difficile, la Côte d'Ivoire a été appréciée pour sa détermination à concilier les points de vue et à rechercher inlassablement le compromis le plus utile à la paix, notamment sur les questions les plus complexes", a indiqué le Chef de l'État. Il a fait remarquer que son pays a fait adopter d'importantes résolutions en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Avec les diplomates, il a également été question de lutte contre le terrorisme. Pour lui, c'est ensemble que la guerre imposée par les djihadistes, qui fragilise la sécurité internationale et le développement des pays, doit être gagnée. C'est pourquoi, il a appelé la communauté internationale à matérialiser son soutien à la force conjointe du G5 Sahel et appuyer la Cedeao dans la mise en œuvre de son plan régional de lutte contre le terrorisme adopté le 21 décembre 2019.



Le vice-Président et les présidents d'institutions étaient présents au Palais présidentiel. (PH: PORO DAGNOGO)

Il aussi demandé qu'elle mette fin à l'escalade militaire en Libye afin de créer les conditions de la sécurité au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Il a tenu, dans le chapitre de la lutte contre le terrorisme, à remercier tous les partenaires de la Côte d'Ivoire pour leur engagement dans la lutte. "Dans ce contexte, je voudrais saluer la France pour le choix porté sur la Côte d'Ivoire pour abriter l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme", a-t-il ajouté. Le Président Ouattara, dans son allocu-

tion, est revenu aussi sur la lutte contre le changement climatique. "Le changement climatique constitue une autre préoccupation majeure pour la Côte d'Ivoire qui attache une grande importance à la lutte contre le réchauffement climatique et à la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat". La Côte d'Ivoire, a-t-il dit conformément à sa politique climatique, poursuivra ses actions relatives au rééquilibrage de son mix énergétique au profit des énergies renouvelables, à la reconstitution de son pa-

trimoine forestier et au développement d'une agriculture neutre en carbone.

Modification de la Constitution

Le Chef de l'État est aussi revenu, hier, lors de ses échanges avec les parlementaires et les hauts responsables des juridictions, sur les modifications à apporter à la Constitution. "Dans le courant du premier trimestre de cette année, je proposerai au parlement des modifications de la Constitution de la IIIe République pour la

rendre plus cohérente et tenir compte des observations que j'ai reçues depuis lors du comité de rédaction de la Constitution". Mais, il a tenu à rassurer que personne ne sera exclu : "Je voudrais rassurer les uns et les autres qu'il ne s'agit pas de caler qui que ce soit. Comme je l'ai dit, tout le monde pourra être candidat". Dans le cadre de la sécurisation des personnes et des biens, le Chef de l'État a fait savoir qu'aujourd'hui les Faci sont prêtes à parer à toutes les éventualités. "Je note avec

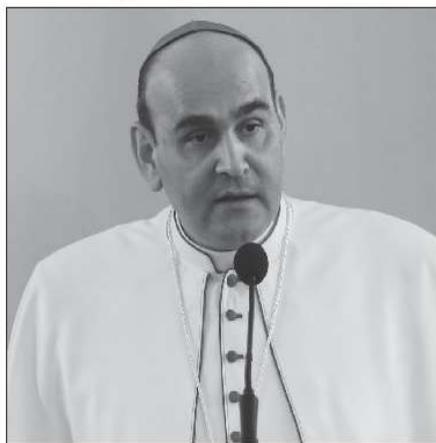
satisfaction qu'à travers des actions conjuguées et une parfaite collaboration entre les Forces de défense et de sécurité, les trafics en tous genres et l'insécurité ont connu une baisse significative aux postes frontaliers ainsi qu'en zone urbaine et rurale. Je me réjouis également de ce que notre pays s'est doté, dans son cursus de formation continue et de perfectionnement des cadres, d'une Ecole de Guerre qui vient à point nommé pour outiller ses pensionnaires à exercer les hautes fonctions militaires et faire d'eux des interlocuteurs privilégiés au plan stratégique et politique. Toutes ces avancées concourent à restaurer l'image de la Côte d'Ivoire et à lui offrir des forces de plus en plus professionnelles, capables de s'adapter à la nouvelle adversité. Elles sont ainsi à même de répondre, dans les meilleures conditions, à leurs engagements opérationnels en étant capable de s'engager dans la durée, sur un théâtre extérieur et au sein d'une coalition", a-t-il dit. Il a annoncé de nouveaux investissements pour renforcer la sécurité de tous les habitants de la Côte d'Ivoire et pour consolider les acquis dans tous les domaines. ■

ÉTIENNE ABOUA

Le corps diplomatique s'engage à soutenir le processus électoral

Le Nonce apostolique, Paolo Borgia, a présenté, hier, ses vœux de nouvel au Président de la République, Alassane Ouattara. Il a exprimé ces vœux de bonheur, de paix, de réussite au Chef de l'État au nom du corps diplomatique, des représentants des organisations internationales et des consuls honoraires. En qualité donc de porte-parole de ce groupe constitué, le représentant du Saint-Siège a profité de cette cérémonie d'échange de vœux, à la salle des Pas de Perdu du Palais présidentiel au Plateau, pour se prononcer sur les échéances électorales qui auront lieu cette année en Côte d'Ivoire. Sur ce sujet, Paolo Borgia a soutenu que pour la tenue d'une élection présidentielle apaisée, crédible, démocratique, « la grande famille diplomatique pense que tous les acteurs et partenaires électoraux devraient participer au travail de la Cel, conformément à la Constitution et aux standards internationaux en matière d'élection, à l'implication des

observateurs internationaux (...) des diverses forces politiques et de la société civile pour donner une meilleure garantie à ce scrutin ». La participation de toutes ces entités au processus électoral, s'est-il convaincu, crédibilisera davantage les résultats qui sortiront des urnes et légitimera la présidence du candidat qui sera élu. Fort de cette conviction, le Nonce apostolique a affirmé la disponibilité de ses pairs et lui à « accompagner ce processus électoral, mais aussi et surtout à faire appel à la bonne volonté et à la capacité de tous les acteurs politiques ivoiriens à mettre tout en œuvre pour qu'un climat de sérénité et de paix entourent ce moment ». Poursuivant, le leader religieux a ajouté : « Croyons qu'avec la bonne volonté de chacun et de chacune, cela puisse se réaliser. Notre confiance, nous la mettons dans l'engagement et la responsabilité de tous à travailler au renforcement de la démocratie inclusive avec l'établissement d'un fichier électoral consensuel sur la base de



Le Nonce apostolique, Paolo Borgia, appelle à des élections apaisées, crédibles et démocratiques.

l'état général de la population réelle et de la population électorale. Notre confiance, nous la mettons dans la tenue d'élections sans peur où chaque candidat, présentant son projet politique, considère l'adversaire comme un frère et un compatriote. Notre confiance, nous la mettons dans la participation des responsables de toutes

les composantes de la société, en particulier les jeunes et les femmes ». Paolo Borgia a, en outre, indiqué que le futur de la Côte d'Ivoire peut et doit être heureux et paisible avec des populations aussi ferventes et joyeuses qui ne se lassent pas d'accueillir et de partager leur joie de vivre. Les performances écono-

miques de la Côte d'Ivoire saluées. Le Nonce apostolique, dans son intervention, n'a pas manqué de saluer les bonds qualitatifs effectués par la nation ivoirienne après la décennie de crise. Ces états de fait se sont traduits, selon lui, par la présence de la Côte d'Ivoire au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, les divers voyages effectués par le Chef de l'État à l'extérieur, la visite de certains Présidents et de chefs de gouvernement du monde en terre ivoirienne. Meux, pour lui, tous ces engagements et intérêts que manifestent les autres pays à l'endroit de la Côte d'Ivoire sont le fruit de l'excellence des relations de coopération de ce pays au plan international. « Dans le cadre des rapports bilatéraux, je voudrais vous signaler l'ouverture de l'ambassade du Qatar qui est venu enrichir la grande famille diplomatique », a-t-il précisé. Au niveau économique, Paolo Borgia a rendu hommage au Président de la République pour la volonté qui l'anime de faire de son pays

une plaque tournante en Afrique de l'Ouest et le moteur économique de la zone Uemoa. « À cet égard, le pays joue un rôle majeur dans le processus d'intégration régionale et continentale avec notamment son plaidoyer et son implication dans la mise en œuvre de l'agenda 2063 et dans la zone de libre échange continentale avec en prime la récente annonce de la future monnaie Eco », a-t-il fait savoir. Avant de se réjouir de la performance économique de la Côte d'Ivoire sur la base du rapport "Doing Business 2020" de la Banque mondiale, mais aussi de sa progression dans l'amélioration du climat des affaires. Sur le plan social, le Nonce apostolique a reconnu les efforts effectués par les autorités ivoiriennes. À l'en croire, cette action dénote de la détermination du gouvernement à améliorer les conditions de vie des populations au plan social, de l'éducation, de la santé, de la création d'emploi pour les jeunes et les femmes. ■

KANATÉ MAMADOU

Africa Ceo Forum

Le rôle du secteur privé africain au centre de l'édition 2020 à Abidjan

1 800 participants sont attendus à la 8e édition de ce grand rendez-vous international du secteur privé africain qui se tiendra les 9 et 10 mars prochain à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Abidjan abrite les 9 et 10 mars l'Africa Ceo Forum, organisé depuis 2012 par Jeune Afrique Media Group. Selon l'organisateur, 1800 grands décideurs de l'industrie, de la finance et de la politique convergeront vers la capitale économique ivoirienne pour booster l'impact des entreprises du continent.

Selon un communiqué rendu public par Jeune Afrique Media Group, le capitalisme et la capacité des entreprises africaines à gagner de l'argent, tout en faisant le bien dans un contexte de critiques envers cette idéologie, seront au cœur de la rencontre d'Abidjan. « Croissance des inégalités, émergence du risque climatique, révolutions technologiques et résurgence du protectionnisme : à l'heure où ces quatre disruptions majeures bouleversent le secteur privé mondial et présagent d'une mutation profonde du capitalisme à travers le monde, les leaders économiques et les dirigeants de grandes entreprises africaines tardent à participer au mouvement de réflexion actuel sur le « capitalisme et le bien commun ». Ainsi commence le communiqué de l'organisateur pour qui l'Afrique a pourtant une autre voix à faire entendre. « Sur le continent, plus qu'ailleurs, le secteur privé montre en effet qu'il est possible de "faire des affaires" et de "faire le bien" en même temps. Opérateurs télécoms dopant l'inclusion financière, investisseurs développant des sites solaires décentralisés, agro-industriels qui privilégient l'approvisionnement et la transformation sur place : les exemples de "business for good" se multiplient petit à petit sur le continent ».

Face à cet enjeu capital pour le développement du continent, et après avoir rassemblé ses participants autour de l'impact du digital (Africa Ceo Forum 2018) et de la meilleure manière de réussir la Zone de libre-échange continentale (Africa Ceo Forum 2019), cette nouvelle édition du plus grand rendez-vous du secteur privé africain mobilisera ses 1 800 participants



Africa Ceo Forum est l'un des rendez-vous majeurs pour parler d'économie et de finances. (PH: DR)

Diamini, Président de Massmart ; Jean-Pierre Dalais, Group Chief Executive de Ciel Ltd ; Rita Maria Zhiber, Ceo de Diana Holding ; Manuel Mota Ceo de Mota-Engil ; Anne Rigail, DG d'Air France ; Austin Avuru, Ceo de Seplat ; Zouhair Bennani, Ceo de Label'Ve ; Abdoulaye Magassouba, Ministre des Mines et de la Géologie de Guinée ; Sacha Poignonnec, Co-Ceo et co-fondateur de Jumia ; Peter Matlare, Deputy Ceo d'Absa Group ; Peter Njonjo, Ceo de Twiga Foods ; Hassanain Hiridjee, Ceo d'Axian Group ; Karim Lofti Senhadji, Ceo d'OCP Africa et Alioune Ndiaye, Ceo Afrique et Moyen-Orient d'Orange ■

Valentin Mbougueng (source : Jeune Afrique Media Group)

autour du rôle sociétal des grandes entreprises, poursuit le texte. Le secteur privé africain doit-il placer parmi ses priorités stratégiques la lutte contre la croissance des inégalités, les combats environnementaux, la création d'emplois, l'intégration des jeunes générations ? Comment concilier ces objectifs avec les enjeux de compétitivité ? Quel rôle les entreprises et leurs leaders doivent-ils jouer face aux mutations actuelles et sont-ils armés pour les affronter ? Comment faire de la lame de fond numérique un accélérateur d'impact ? Autant d'interrogations qui seront au centre des débats d'Abidjan.

Pendant deux jours, promet l'organisateur, l'Africa Ceo Forum 2020 fera avancer le dialogue public-privé en permettant aux leaders économiques et représentants du secteur public d'échanger sur les grands défis sectoriels et favorisera comme chaque année l'aboutissement de transactions importantes pour la croissance régionale et panafricaine du secteur privé et le développement du continent en général. A en croire Jeune Afrique, de nombreuses personnalités de premier plan ont déjà confirmé leur présence et rythmeront les débats et les rencontres : Philippe Le Houérou, DG de l'IFC ; Ab-

dulsamad Rabi, Président exécutif de BUA Group ; Alain Law-Min, Ceo de Mauritius Commercial Bank ; Amadou Hott, Ministre de l'Economie du Sénégal ; Tony Elumelu, Président de Heirs Holding ; Mohamed Mohsen, Ceo d'Arab Contractors ; Albert Yuma, Président de Gécamines ; Diane Karusisi, Ceo de Bank of Kigali ; Jean Kacou Diagou, Président de NSIA ; Toyin Sanni, Ceo d'Emerging Africa Group ; Sérgio Pimenta, VP Afrique et Moyen-Orient de l'IFC ; Richard Bielle, Président du directoire de CFAO ; Mohamed El Kettani, Ceo d'Attijariwafa Bank ; Colin Mukete, Ceo de Spectrum Group ; Kuseni

PUBLIREPORTAGE

Le vainqueur de la tombola de Cosmos-Yopougon connu



Jeux de fin d'année Le vainqueur de la tombola de Cosmos-Yopougon connu Depuis son ouverture en novembre 2018, le centre commercial Cosmos de Yopougon a décidé d'honorer ses visiteurs de plus en plus nombreux, afin de les fidéliser davantage. Ainsi, pour consolider la communauté de destin qui lie Cosmos Yopougon à sa clientèle, une tombola a été initiée à l'occasion des fêtes de fin d'année. L'heureux gagnant du gros lot, la voiture de marque Great Wall M4 d'une valeur de 10 millions de Fcfa, se nomme Assemian Arnel. Cette tombola courait du 1er au 31 décembre 2019. L'objectif était de renforcer la relation client d'une part, et d'autre part, modifier les habitudes des clients occasionnels en les fidélisant au centre commercial. Selon Christelle Abo, la toute nouvelle directrice commerciale et marketing, il s'agit d'accompagner les clients à passer de bonnes fêtes de fin d'année. Ainsi, pour participer à la tombola, il fallait faire un achat de plus de dix mille francs dans l'une des boutiques ou du super marché à l'intérieur de Cosmos. Durant la période qu'a duré la tombola, ce sont plus de 3000 tickets de participants qui ont été enregistrés. Sous la supervision de l'étude de maître N'Cho Amonchi Léonard, huissier de justice près le tribunal de première instance de Yopougon, les organisateurs ont procédé, vendredi, au tirage au sort des gagnants des différents lots. Résultats : six personnes ont gagné les différents lots. Le plus chanceux, Assemian Arnel, part avec le grand prix, une voiture flamboyante d'une valeur de 10 millions de Fcfa.

Photos Historiques

VOTRE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI).

UN PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE DIFFUSÉ EN FORMAT NUMÉRIQUE

UN TRAITEMENT THÉMATIQUE DE NOTRE FOND DOCUMENTAIRE

UNE RICHESSE DOCUMENTAIRE À VOTRE DISPOSITION

Erasmus Martin
Éditions & Références depuis 1968